PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire le cinq novembre deux mille quinze à vingt heures trente, à la Mairie de Vers.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Conseil du 8 octobre 2015
2. Compte-rendu des autorisations d'urbanisme
3. Compte-rendu des travaux en cours
4. Convention portant soutien à la lecture publique sur un territoire communal
5. Convention d'adhésion et de partenariat avec l'association AGIRE 74
6. Achat d'une parcelle agricole
7. Vente sur le domaine public communal
8. Intérêts moratoires – Demande de remboursement à la DGFIP
9. Avis sur projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
10. Organisation des élections régionales
11. Comptes rendus SIVU et Communauté de Communes
12. Divers

PROCES-VERBAL

L'an deux mille quinze, le cinq novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Raymond VILLET, Maire de Vers.

Nombre de conseillers :

Théorique	*En exercice*	*Présents*	*Votants*
15	**13**	**12**	**12**

Présents : Messieurs, M.BRIZON, J-P.CHAUVET, E.CLERC, P.DUPRAZ, G. VERNE, R.VILLET, D. ERNST
Mesdames M.DUPARC, A-S.EXCOFFIER, J.LAVOREL, M.MEGEVAND, M-A.VIRET
Excusé(s) :
Absent (s) : X. GROS

Dominique ERNST a été élu secrétaire

1/ APPROBATION DU CONSEIL DU 8 OCTOBRE 2015

Pas de remarque.

2/ COMPTE-RENDU DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire n'a pas fait opposition à la déclaration préalable n° 074 296 15 A 0007 pour l'édification d'un garage, d'un abri de jardin et d'une clôture sur les parcelles B174 et 986.

3/ COMPTE-RENDU DES TRAVAUX EN COURS

• Bâtiment périscolaire
- Végétalisation terminée, inspection réalisée concluante
- Fuite externe toit : relances de l'entreprise LEVEAU restées sans réponse. ADELA envisage les possibilités de procédure
- Problème chasses d'eau : l'entreprise POISSON change les mécanismes
- Porte de la salle voilée : demande d'intervention à l'entreprise REMY, sans réponse à ce jour

• Liaison piétonne
- Tracé : le Conseil Municipal s'était prononcé, lors de sa séance du 9 avril 2015, en faveur du tracé sur l'ancien chemin communal. Suite à la réalisation des études techniques et aux discussions avec les propriétaires concernés, il apparaît que la possibilité de prolongation du tracé entre la Fruitière et l'école engendre des difficultés. La commission Voirie a mené une réflexion complémentaire sur les aspects fonctionnels du projet. Dans ce contexte, il serait plus judicieux d'opter pour le tracé le long de la RD23. Les membres du Conseil Municipal se prononcent pour la poursuite du projet selon ce tracé, à l'exception de M.DUPARC qui s'abstient
- Accord des propriétaires pour la vente de la parcelle B29 (cf délibération)
- Discussion avec la SAFER pour le passage sur les autres terrains agricoles

• Maîtrise d'œuvre pour travaux sur réseaux humides à Bellossy
- Appel d'offres commun avec la CCG par un cabinet d'études. 9 réponses, travail d'analyse en cours. Propositions pour choix au CM de décembre

• Trottoirs Route de la Motte : terminés

• Chicanes : terminées (goudronnage vendredi 30/10). Marquage au sol à faire en même temps que les autres marquages (attente de la fin des travaux route de Valleiry)

• Modification sortie parking de l'école : il a été demandé à l'entreprise EIFFAGE qui réalisait les chicanes d'enlever le terre-plein herbeux le long de la sortie. Ceci afin de :
- créer un cheminement piéton (zébra) et améliorer la sécurité
- permettre au camion des OM de faire le crochet dans le parking lors de la collecte (auparavant : nécessité de placer les containers sur le trottoir au dessus de l'entrée du parking)

• Projet cours d'écoles : terminé : marquages au sol et plantation de bambous dans les bacs

• Chemin Vy de Viry : pose de rabotage prévue. Partage du coût avec la CCG : 2200 € TTC chacun. Contact à prendre avec l'entreprise Eiffage et la CCG afin de faire un état du travail effectué en contradiction avec celui prévu dans le devis.

• Jardins familiaux : 1ère tranche de travaux terminée (cf délibération). Deuxième tranche à prévoir en 2016 : aménagement du chalet en casiers à outils, récupération de l'eau de pluie. Communication à faire à la population

• Bâtiment mairie :
- Réponse pour subvention DEFFIBAT : 42 560 € accordés par la Région Rhône-Alpes
- Discussion avec Madame la Sous-préfète : pas de possibilité de « rallonge » sur la subvention DETR accordée en 2013 par l'Etat
- Discussion avec Monsieur le Président du Conseil Départemental : possibilité de financement à hauteur globale de 240 000 € pour un projet de 882 000 €, en neuf ou rénovation
- Proposition de Conseil Municipal exceptionnel sur le projet : le 1er décembre

• Divers : achat d'un défibrillateur, installé à l'entrée du bâtiment périscolaire côté parking ; signalétique en cours

4/ CONVENTION PORTANT SOUTIEN À LA LECTURE PUBLIQUE SUR UN TERRITOIRE COMMUNAL (délibération)

Monsieur l'Adjoint à la Culture explique aux membres du Conseil Municipal qu'une convention avait été conclue en 2008 avec « Savoie-Biblio », la bibliothèque départementale de prêt de Savoie et Haute-Savoie, dans le cadre d'un plan de développement de la lecture publique sur le territoire des deux départements.
Cette convention ayant expiré, « Savoie-Biblio » propose de poursuivre le partenariat mis en place avec la bibliothèque de Vers, en concluant une nouvelle convention, permettant à notre bibliothèque de continuer à bénéficier des services de « Savoie-Biblio ».
Monsieur l'Adjoint à la Culture présente la nouvelle proposition de convention et sa charte de services annexée et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les suites à donner.
Entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint à la Culture et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 12 votants :

APPROUVE le projet de « convention portant soutien à la lecture publique sur un territoire communal » annexé à la délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

5/ CONVENTION D'ADHÉSION ET DE PARTENARIAT 2015 AVEC L'ASSOCIATION AGIRE 74 (délibération)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a fait appel à l'association « AGIRE 74 » pour la réalisation de la première tranche des travaux d'aménagement des jardins familiaux (seconde tranche à prévoie en 2016).
L'association « AGIRE 74 » intervient dans le secteur de l'insertion par l'activité économique dans le cadre d'un plan de cohésion sociale, notamment à travers la mise en place, la consolidation et le développement de chantiers d'insertion.
Il est nécessaire de conclure une convention avec « AGIRE 74 » pour fixer les conditions de son partenariat avec la Commune et permettre la rémunération de son intervention.
Monsieur le Maire présente la convention proposée pour la période du 1er juin au 30 novembre 2015, qui prévoit notamment les modalités financières suivantes :

- Adhésion à l'association pour l'année 2015 : 40 €
- Paiement du service calculé sur la base de 4 semaines d'intervention d'une équipe de salariés avec son encadrant : 8 340 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 12 votants :

APPROUVE le projet de « convention d'adhésion 2015 et de partenariat » annexé à la délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

6/ ACHAT D'UNE PARCELLE AGRICOLE (délibération)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les discussions précédentes relatives à l'achat de la parcelle B29, qui s'insère dans le projet de réalisation de la liaison piétonne entre Vers et Maison Neuve.
Conformément à la volonté du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a fait une proposition d'achat au propriétaire de cette parcelle au prix actuel du terrain agricole, soit 1,00 € le mètre carré.
Ayant reçu l'accord du propriétaire pour une vente en ces termes, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les suites à donner à cette affaire.
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 12 votants :

DECIDE d'acheter la parcelle cadastrée B29, d'une contenance de 3009 m2 pour la somme de 3009 € (trois mille neuf euros)

PRECISE que les frais de transaction interviendront en sus et seront à la charge de la commune.

PRECISE que cette acquisition s'inscrit dans le projet global de réalisation d'une liaison piétonne entre Vers et Maison Neuve.

DESIGNE Maître Jacques PISSARD, notaire à Saint-Julien en Genevois, pour rédiger l'acte à venir.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

7/ VENTE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (délibération)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de réexaminer la situation de M.Laurent DUCHARBONNIER, vendeur ambulant de pizzas, l'autorisation d'occupation du domaine public communal lui ayant été accordée pour un an, jusqu'au 23 novembre 2015.
Monsieur le Maire présente les dispositions de l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, qui stipule que « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique (...) donne lieu au paiement d'une redevance ».
Monsieur le Maire rappelle que le camion de M.Laurent DUCHARBONNER occupait jusqu'à présent la partie ouest de la Place Abbé Claudius FOURNIER, le mardi soir.
Afin de garantir l'égalité de traitement entre les deux vendeurs ambulants de pizzas exerçant sur la Commune selon des modalités similaires (un soir par semaine), Monsieur le Maire propose de fixer la redevance au même tarif.
Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des 12 votants :

FIXE le montant annuel de la redevance pour occupation du domaine public en vue de l'exploitation d'un jour par semaine d'un commerce ambulant à 60 €.

PRECISE que ce montant est forfaitaire, et qu'aucun prorata ne sera effectué en cas de diminution ou cessation d'activité en cours d'année.

CHARGE Monsieur le Maire d'établir l'autorisation d'exploiter un commerce ambulant sur le domaine public communal correspondante.
PRECISE qu'il appartient au commerçant de veiller à la sécurité des usagers, en garant notamment son camion de telle sorte que les clients n'empiètent pas sur la chaussée lors de leur attente et que son camion ne gène pas la visibilité des automobilistes empruntant le carrefour.

8/ INTÉRÊTS MORATOIRES – DEMANDE DE REMBOURSEMENT À LA DGFIP (délibération)

Monsieur L'Adjoint aux Finances expose au Conseil Municipal que l'entreprise « Les Sols 73 » a demandé à la Commune le paiement d'intérêts moratoires pour deux factures réglées hors des délais légalement impartis à la Commune et au Centre des Finances Publiques pour s'acquitter de leur règlement.
La Commune s'est vue dans l'obligation de payer à l'entreprise « Les Sols 73 » l'ensemble de ces intérêts qui s'élèvent à :

- 42,39 € relatifs au mandat n°103/2015
- 53,03 € relatifs au mandat n°108/2015

Il s'avère que la responsabilité de ce retard est partagée entre la Commune et le Centre des Finances Publiques et qu'il est donc possible de demander à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) le remboursement de la part lui incombant, soit :

- 12,84 € relatifs au mandat n°103/2015
- 4,82 € au mandat n°108/2015

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 12 votants :
AUTORISE Monsieur le Maire à émettre deux titres de recettes de 12,84 € et 4,82 € à l'encontre de la DGFIP au titre du remboursement des intérêts moratoires payés par la Commune.

9/ AVIS SUR PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet qui n'implique pas de changement pour le territoire de la Communauté de Communes du Genevois, sauf inscription de la fusion SIAV/SIPCV.
Le Conseil Municipal ne formule pas de remarque particulière.

10/ ORGANISATION DES ÉLECTIONS RÉGIONALES

Les conseillers municipaux s'organisent pour la tenue du bureau de vote lors des élections régionales des 6 et 13 décembre.

11/ COMPTES RENDUS SIVU ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

• Commission Aménagement : Ecopark Zone de Cervonnex : discussion avancée avec plusieurs entreprises (Botanic, Décathlon, Bien être, Karting...) ; Zone du Grand Câble : 4 entreprises intéressées pour s'installer.
• Commission Accessibilité : relative aux bâtiments de la Communauté de Communes ; budget prévisionnel : 600 k€.
• Bureau :
- transports scolaires : la mise en place du quotient familial a permis de rééquilibrer le budget (+250 k€).
- rappel de la nécessité de réaménager l'abribus de Bellossy .
- gens du voyage : la Communauté de Communes devra accueillir cette année les grands groupes. Nécessité de mettre à disposition une aire aménagée de 4 hectares ; pas de proposition à ce jour.
• Commission transfrontalière : discussion sur le rapport du Conseil d'Etat Genevois.
• Commission énergie : le projet de TEPOS (Territoire à énergie positive) commun à 4 établissements publics de coopération intercommunale faisant partie de l'ARC (Communauté de Communes du Genevois, CC du Pays de Gex, CC Faucigny Glières et Annemasse Agglo) a été rendu à la Région Rhône-Alpes pour approbation.
• SIAV : les rencontres autour des Vergers Traditionnels qui se sont tenues cette année à Vers ont été une réussite ; fusion du SIAV et du SIPCV : travail sur la rédaction des futurs statuts.

12/ DIVERS

• L'APE a demandé l'autorisation d'organiser un marché de Noël dans la cour de l'école primaire et d'occuper le domaine public pour procéder à une vente de sapins de Noël. Monsieur le Maire établira l'arrêté correspondant, conformément aux termes de la délibération n°2015-028.

Le Conseil Municipal précise que la priorité est donnée à l'APE sur tout autre commerçant pour la vente des sapins de Noël.

- Cérémonie du 11 novembre : à 10h45 devant le Monument aux Morts. La Commune invite cette année les Anciens AFN, les membres du Souvenir Français et les Maires et Adjoints des Communes du Vuache, selon un accord conclu entre les Communes concernées pour assurer cette réception tour à tour.
- Dépôt d'inertes : prochaine réunion de la Commission Voirie le 10 novembre pour étudier une nouvelle proposition de déposes de terre par l'entreprise Mégevand Frères.
- Octobre Rose : la tombola organisée a permis de récolter 400 € qui ont été donnés au Comité Français de Dépistage du Cancer du Sein 74. Monsieur le Maire remercie M.DUPARC et M-A.VIRET pour leur investissement dans cette opération de sensibilisation par la décoration du bâtiment mairie et l'organisation de la tombola. Cette opération a suscité de nombreux commentaires favorables à cette prise de conscience en faveur du dépistage.
- Commission communication : fixée le 19 novembre à 18h30.
- Chemin de la Forge : des travaux de regoudronnage sont à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VERS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE LES CONSEILLERS PRESENTS :

Le Maire, Raymond VILLET	Les Adjoints, Monique DUPARC	Dominique ERNST
		Les Conseillers,
Joëlle LAVOREL	Eddy CLERC	Mathieu BRIZON
Jean-Pierre CHAUVET	Philippe DUPRAZ	Anne-Sophie EXCOFFIER
Xavier GROS (absent)	Mélanie MEGEVAND	Geoffroy VERNE
Marie-Andrée VIRET		